

## **REUNION DU 11 OCTOBRE 2013**

Le Conseil municipal de SENNELY, s'est réuni le vendredi 11 octobre 2013  
sous la présidence de Monsieur Pierre HENRY, maire.

**PRESENTS: MM MORAND, LABBÉ, PERRUCHE, MARTIN, DE DREUZY, RECOLÉ, BERRUÉ.**

**ABSENT EXCUSÉ : MM BOUQUIN, ORLAND, FORTON, DECHERF, LEFEBVRE.**

**ABSENT : M. TERENCE**

**Monsieur BOUQUIN a donné pouvoir à Monsieur HENRY  
Madame ORLAND a donné pouvoir à Madame RECOLÉ  
Monsieur FORTON a donné pouvoir à Monsieur PERRUCHE  
Monsieur DECHERF a donné pouvoir à Madame MARTIN  
Monsieur LEFEBVRE a donné pouvoir à Monsieur MORAND**

### **Au cours de sa séance, le Conseil :**

APPROUVE à l'unanimité le choix de l'entreprise ICSEO pour la réalisation de l'étude géologique dans le cadre des travaux d'extension de la mairie pour un montant de 1 690 € HT ;

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention avec la communauté de communes du canton de la Ferté St Aubin pour l'utilisation du BAF (Bassin d'Apprentissage Fixe de natation) pour l'année scolaire 2013/2014 ;

ADOpte à l'unanimité les nouveaux tarifs applicables au cimetière à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2013 et VOTE à l'unanimité le versement de la totalité des produits issus des concessions au budget communal ;

APPROUVE à l'unanimité la décision modificative sur le budget communal afin de permettre le paiement de l'assurance pour le personnel auprès de la SOFCAP pour un montant de 4 137,43 €;

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil :

- Madame Véronique MULLER, architecte en charge des études et maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement et d'extension de la mairie a adressé une première proposition d'aménagement. Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à en prendre connaissance et à faire leurs observations ;

- La réception de la tranche 4 bis du réseau d'assainissement collectif rue de la Clairière aura lieu le vendredi 18 octobre à 11h ;

- Le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron réalisera la phase terrain de l'étude bilan du contrat territorial du bassin du Beuvron à partir du 21 octobre 2013 et jusqu'en mars 2014. Durant cette période, l'arrêté préfectoral n°2013254-0010 autorise les membres du Syndicat ainsi que les entreprises mandatées par lui à pénétrer sur les propriétés privées des riverains ;

- Le pont situé sur le chemin communal de la Marnière, juste avant la ferme, est en très mauvais état. Monsieur le Maire consultera des entreprises pour effectuer sa remise en état avant la fin de l'année ;

- La prochaine réunion du Conseil est prévu pour le vendredi 15 novembre 2013 à 20h .